

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE DE SAINT-GAUDENS

La Maison de Santé de Saint-Gaudens regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

- Médecins généralistes
- Médecin pneumologue
- Médecin néphrologue
- Infirmiers
- Pharmaciens
- Podologues
- Médecins cardiologues
- Médecin rhumatologue
- Masseurs-Kinésithérapeutes
- Diététicien
- Psychologues
- Biologistes

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre maison s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 au centre de soins non programmés de la Maison de Santé de Saint-Gaudens, joignable au numéro suivant : 05.33.00.33.39.

En dehors de ces horaires d'ouverture, des cabinets périphériques de la MSP s'organisent pour assurer un accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 12h00 par appel de leur secrétariat respectif.

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés entre les différents cabinets de la MSP et le service des urgences de CHCP pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en Maison de Santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié selon les modalités décrites précédemment (horaires et lieux de consultations).

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la Maison de Santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la Maison de Santé dont vous avez besoin ;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.